

14 Incitations et outils financiers pour les forêts méditerranéennes

Elena Górriz-Mifsud, *EFIMED*
Miguel Bugalho, *Université de Lisbonne*
Giulia Corradini, *Université de Padoue*
Pilar Valbuena, *UVA*

Dépenses du secteur public dans le secteur forestier: état des lieux

Les interventions forestières constituent généralement des investissements à moyen ou long terme. Les rendements financiers attendus et les risques associés, ainsi que les externalités qui en découlent, justifient souvent la nécessité d'un financement public pour couvrir certains coûts. Ce financement public est attribué par le Trésor général, et est souvent complété par des taxes spéciales, des redevances de service public ou de concessions, ou des fonds privés ou internationaux (voir les sections suivantes). La répartition des fonds dépendra de la nature de la propriété forestière, avec des allocations pour les services forestiers et les organismes connexes (y compris les entreprises forestières publiques), et des subventions pour les municipalités et les gestionnaires forestiers privés.

En ce qui concerne la pérennité des fonds publics, les affectations budgétaires dépendent largement des fluctuations de la politique économique. Les redevances de service public sont perçues pour un service offert par le service forestier, comme le marquage des arbres. Les redevances de concession reflètent les coûts que les concessionnaires encourent en échange de l'obtention de droits exclusifs de gestion sur un morceau de forêt publique pendant une période donnée (par exemple, l'écotourisme en Tunisie). Les taxes spéciales touchent des activités données et les fonds qui en découlent sont affectés à certaines actions, ce qui laisse une faible marge pour les fluctuations politiques. Quelques municipalités de Catalogne en Espagne, par exemple, ont introduit une taxe sur les maisons situées à l'interface ville-nature pour couvrir les coûts d'installation de pare-feux (par exemple, Matarò, Vallirana, Argentona). Cependant, la volatilité du budget dérivé des taxes dépend de l'élasticité de la demande de l'actif taxé.

En ce qui concerne la répartition des fonds, les subventions et les dons reflètent les préférences politiques. Les bénéficiaires non-étatiques (par exemple les municipalités, les propriétaires industriels ou privés) reçoivent des incitations pour (ou non) mettre en œuvre ou appliquer certaines mesures forestières ou répondre à certaines exigences. Les subventions ciblent souvent la production d'externalités forestières (par exemple la biodiversité, la prévention des incendies). La politique agricole commune de l'Union européenne constitue le plus grand système de subventions pour la gestion des forêts en Europe méditerranéenne (encadré 4.19). Le programme de développement rural de la politique est financé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et les membres cofinancent ses mesures avec des fonds publics nationaux supplémentaires. Les forêts méditerranéennes hors Union européenne appartiennent principalement à l'État. Par conséquent, au lieu de s'adresser aux gestionnaires privés, les programmes de subventions hors UE s'adressent avant tout aux communautés locales d'utilisateurs des forêts (voir encadré 4.20).

Les dépenses publiques constituent l'épine dorsale du financement de la gestion forestière. Le tableau

Encadré 4.19. Programme de développement rural de la politique agricole commune de l'UE

Parmi un ensemble de mesures proposées au niveau de l'UE pour soutenir le développement rural, chaque membre (ou région) a adopté et cofinancé certaines mesures forestières stratégiques. Au cours de la période de programmation 2007-2013, les principales mesures ont été les suivantes: boisement (mesures 221 et 223), installation de systèmes agroforestiers (mesure 222), reconstitution du potentiel forestier à la suite de catastrophes (mesure 226), traitements forestiers non productifs (mesure 227), soutien aux investissements productifs et valeur ajoutée dans les forêts (mesures 122 et 123) et paiements sylvo-environnementaux (mesure 225). Au cours de l'exercice financier actuel (2014-2020), les membres sont tenus de réserver au moins 30 pour cent de leur contribution du FEADER à des investissements en faveur du développement des zones forestières, de l'amélioration de la viabilité des forêts, du climat/environnement et des paiements forestiers, ou des forêts Natura 2000 (article 59, paragraphe 6, du règlement CE 1305/2013). La plupart des mesures sont maintenues (mesures 8.1 et 15.1) ou remaniées. Par exemple, la prévention des dommages (mesure 8.3) et la restauration (mesure 8.4) sont désagrégées, l'agroforesterie inclut maintenant l'entretien (mesure 8.2) et les traitements forestiers sont maintenant axés sur la résilience (mesure 8.5). Une nouvelle mesure encourage la conservation des ressources génétiques forestières (mesure 15.2). Outre les mesures spécifiques à la sylviculture, d'importants montants de financement peuvent être utilisés dans le secteur forestier par le biais de mesures transversales qui ciblent soit les activités agricoles et forestières, soit le maintien de la biodiversité.

4.11 reflète les dépenses publiques par hectare. Les grandes disparités s'expliquent en partie par les différences de postes pris en compte: gestion et surveillance des forêts, personnel administratif, recherche et enseignement forestiers, corps de suppression des incendies de forêt, ou aires protégées.

Depuis 2007¹, le programme de coopération transfrontalière (CTF), qui relève de l'Instrument européen de voisinage (IEV), a soutenu des projets entre pays membres de l'UE et pays partenaires (par exemple de la région MOAN). Il comporte une composante concernant le bassin méditerranéen (IEV-CTF-Med)², dont les axes prioritaires comprennent l'action contre le changement climatique (par exemple, une foresterie économe en eau), le renforcement des petites entreprises (par exemple, les réseaux de chaînes de valeur de PFNL, l'écotourisme novateur) et l'engagement de la société civile (par exemple, les projets d'innovation sociale dans les zones rurales). Ces projets durent entre 24 et 36 mois et sont financés à 90 pour cent. Au moins la moitié du budget qui leur est alloué devrait être dépensée dans des pays hors UE. Le premier appel à projets a été lancé en novembre 2017.

Outre le FEADER, les membres de l'UE peuvent bénéficier du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds social européen. Le FEDER cofinance des projets potentiellement liés aux forêts dans le cadre de mesures de développement territorial, par exemple en soutenant les petites et moyennes entreprises. Le FEDER cofinance également des programmes de coopération transnationale et interrégionale (INTERREG) qui peuvent soutenir des projets forestiers avec des activités telles que les systèmes de suivi, les réseaux liés aux feux de forêt, le partage d'informations sur l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable de la bioénergie, etc.

Natura 2000 est le plus grand réseau coordonné d'aires protégées au monde et comporte une superficie forestière importante. Les forêts faisant partie des zones Natura 2000 sont comptabilisées dans l'instrument LIFE de l'UE, qui consacre 50 pour cent environ de son budget à la nature et à la

¹Entre 2007 et 2014, le programme s'est inscrit dans le cadre de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP); il s'inscrit dans le cadre de l'IEV pour la période 2015-2020.

²<http://www.enpicbmed.eu/enicbmed-2014-2020>

Tableau 4.11. Dépenses publiques pour la gestion des forêts en 2010

Pays	Surface des forêts et ATB (1 000)	Dépenses publiques dans le secteur forestier		Recettes publiques forestières
		Total (1 000 EUR)	EUR/ha	
Chypre	386	38 210	99	496
Espagne	27 627	1 552 080	56	n.d.
République arabe syrienne ^a	526	28 918	55	631
Israël ^a	225	10 658	47	n.d.
France	17 579	487 000	28	n.d.
Italie	11 110	295 000	27	n.d.
Liban ^a	243	6 005	25	842
Jordanie	149	3 603	24	n.d.
Slovénie	1 271	29 910	24	35 466
Maroc	6 212	139 590	22	69 042
Algérie	4 525	84 411	19	3 668
Turquie	21 863	381 790	17	727 729
Grèce	6 539	106 714	16	n.d.
Tunisie	1 334	20 959	16	6 047
Monténégro	964	6 480	7	5 643
Croatie	2 491	13 760	6	1 427
Portugal	4 907	25 981	5	n.d.
Albanie	1 237	5 170	4	735

Source: FAO et EFI (2015) et FAO (2015c).

Note: Pas de données disponibles pour l'Égypte, Malte et la Palestine. ATB = autres terres boisées. ^aDonnées de 2005.

biodiversité. LIFE a financé toute une série de projets de gestion forestière dans les zones Natura 2000. Cet outil est particulièrement pertinent pour les pays méditerranéens qui ont en proportion une plus grande superficie dans le réseau Natura 2000 que les autres pays (de 17 pour cent en France à 39 pour cent en Slovénie). Les fonds provenant des instruments LIFE sont utilisés pour des mesures telles que la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la mise en œuvre de plans de gestion durable, la restauration des habitats, et la surveillance des forêts. En outre, ils contribuent aux cadres d'action prioritaires soutenant la gestion et la restauration des sites Natura 2000 dans une vaste zone géographique, telle qu'une région ou un pays (Union européenne, 2015). Les efforts financiers dans la région méditerranéenne sont largement consacrés à la réduction des principales pressions et menaces qui pèsent sur les espèces et habitats forestiers: incendies, surpâturage, espèces exotiques envahissantes, ravageurs et maladies, déforestation avec changement d'affectation des terres, et modification des systèmes naturels (Union européenne, 2015).

D'autres possibilités existent dans le cadre du programme Horizon 2020, qui soutient les activités liées à la recherche et à l'innovation, notamment le partenariat public-privé sur les bio-industries.

Diversité des approches et des mécanismes de financement: pratiques actuelles et perspectives

Les dépenses de gestion forestière peuvent provenir d'autres sources de financement, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. La section «Fonds forestiers nationaux» traite des fonds

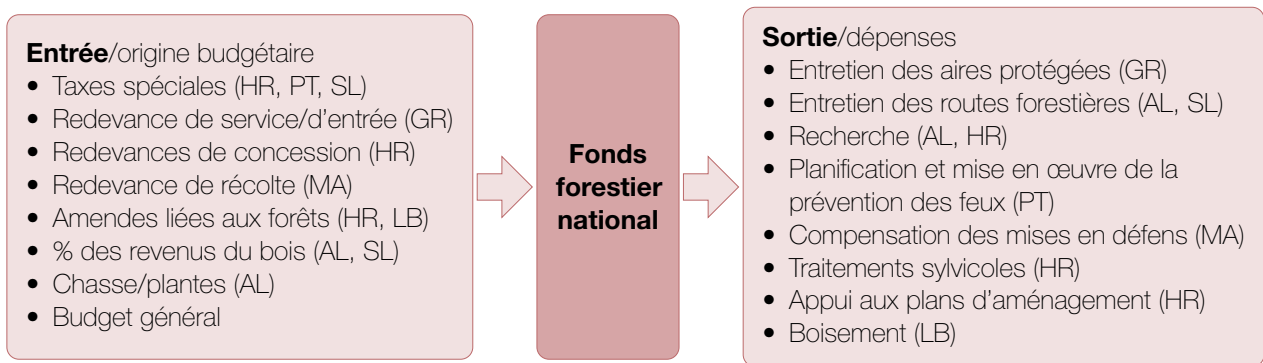


Figure 4.18. Structure de financement et de dépenses des Fonds forestiers/verts nationaux analysés

Note: AL: Albanie, GR: Grèce, HR: Croatie, LB: Liban, MA: Maroc, PT: Portugal, SL: Slovénie.

forestiers/verts, qui ont la priorité dans certains pays. Les sections suivantes traitent principalement des mécanismes financiers innovants appliqués à différents contextes à travers la Méditerranée.

Fonds forestiers nationaux

Les activités forestières de certains gouvernements méditerranéens sont exécutées (au moins en partie) par le biais de mécanismes institutionnels appelés «Fonds forestiers nationaux» ou «Fonds verts nationaux» (figure 4.18). Certains pays complètent leur budget général par des fonds spécifiques provenant de taxes spéciales ou de redevances. Le Fonds vert croate, par exemple, consacre 0,0265 pour cent du chiffre d'affaires des professionnels à des traitements forestiers effectués par des entreprises publiques, tels que la prévention des feux de forêt, la recherche forestière ou l'élaboration de plans d'aménagement forestier dans les forêts privées (Krajter Ostoić *et al.*, 2015). Ce fonds a été créé en 1980 grâce à une taxe initiale de 0,07 pour cent (équivalente à 0,12-0,13 pour cent du PIB croate) afin de faciliter la gestion des forêts dans les zones karstiques (qui ont une valeur élevée en termes de services écosystémiques mais une faible valeur en termes de bois), et a été mis en œuvre de manière continue depuis 1990 (Coello, 2011).

Le Fonds forestier permanent portugais³ est alimenté par une écotaxe sur les produits pétroliers (0,05 EUR/litre pour l'essence et 0,25 EUR/litre pour le diesel en 2003). Les fonds consolidés sont principalement utilisés pour la prévention des feux de forêt, avec un soutien supplémentaire des fonds du FEADER (c'est-à-dire des subventions à frais partagés). Le fonds vise à relever simultanément trois défis: les incendies de forêt, la fragmentation des terres, et l'abandon des pratiques forestières. Il encourage une gestion forestière collective axée sur les Zones d'Intervention Forestière (ZIF). Une ZIF est un groupe de propriétaires forestiers privés (au moins 50) dont les terres couvrent plus de 750 ha et comptent au moins 100 parcelles individuelles (Valente *et al.*, 2013). De plus, un conglomerat de propriétaires forestiers totalisant 5 pour cent d'une zone d'un seul tenant peut constituer une ZIF. Habituellement dirigé par une association intermédiaire, la ZIF offre la possibilité d'élargir la planification forestière et de faciliter des stratégies à l'échelle du paysage pour la prévention des feux de forêt et la mobilisation du bois. Chaque année, le Fonds forestier permanent finance des projets visant à élaborer des plans d'aménagement forestier sur cinq ans et des stratégies de prévention des incendies sur 25 ans. De 2005 à 2012, 162 ZIF ont été approuvées, représentant plus de 845 000 ha de terres et 24 pour cent de la superficie forestière nationale (Valente *et al.*, 2013).

Le Fonds vert grec est financé par des amendes infligées pour infraction à la réglementation en matière de construction et à la législation environnementale, ainsi que par des droits d'entrée (principalement dans le parc national des gorges de Samaria). Ses recettes étaient destinées à financer des programmes de protection, d'amélioration et de restauration de l'environnement, y compris la gestion des forêts et des parcs nationaux. Cependant, les engagements de la Grèce ont changé à la suite de la

³<http://www.icnf.pt/portal/fundos/fundo-florestal-permanente>

crise économique, et 97,5 pour cent du Fonds vert sont désormais affectés aux dépenses générales de l'État, les 2,5 pour cent restants étant consacrés aux projets environnementaux (Murray, 2015).

Sur la rive sud, le budget du Fonds forestier national marocain provient des redevances forestières payées par les entreprises forestières. Il est utilisé pour promouvoir le boisement et le reboisement, la recherche forestière et pour indemniser les utilisateurs locaux de la perte de droits d'usage des forêts (encadré 4.20).

Le Fonds national slovène pour les terres agricoles et les forêts⁴, créé par le code forestier de 2010, est alimenté par les redevances des concessions forestières d'État. Le Fonds gère les forêts domaniales et agit en tant que représentant de l'État propriétaire foncier. Le code forestier prévoit que tous les propriétaires forestiers contribuent à l'entretien des chemins forestiers à hauteur d'une partie de leurs revenus cadastraux tirés des forêts (redevance), tandis que l'État contribue à hauteur de 35 pour cent des fonds totaux. Les redevances des propriétaires forestiers sont perçues dans un seul compte et sont ensuite réparties entre les municipalités. Les municipalités, en lien avec l'Institut forestier slovène, prévoient la réalisation de travaux d'entretien des routes forestières.

Encadré 4.20. Le Fonds forestier marocain

Depuis l'adoption du décret 1855-01 en 2002, les bergers des zones dégradées ont été indemnisés pour la mise en défens de zones de régénération forestière (au minimum 300 ha ou 100 ha pour les écosystèmes d'arganiers). La compensation s'élève à 350 MAD/ha et a été initialement calculée sur la base du rendement fourrager moyen national (250 UF/ha) et du prix de l'orge en 2002 (1 MAD/kg) (Croitoru et Liagre, 2013). Ce montant a par la suite été ajusté car il ne couvrait pas entièrement le manque à gagner et l'augmentation du prix de l'orge. La compensation n'est pas donnée directement aux bergers mais fournie sous la forme de projets communautaires locaux (Matta, 2015). La plupart des familles de ces communautés dépendent fortement des animaux herbivores pour leur subsistance (figure 4.19). En 2011, 134 associations de bergers ont participé au programme, comprenant 15 000 membres et couvrant 278 000 ha (Aouni, 2012).

Depuis 2009, la région de Lombardie en Italie dispose d'un Fonds vert pour compenser les impacts des projets de développement sur la nature (Bennett *et al.*, 2017a). Le fonds est alimenté par une taxe de 1,5 à 5 pour cent sur les projets de développement. Le département des finances de la région de Lombardie gère ce fonds, qui est utilisé pour apporter des améliorations environnementales permanentes dans les municipalités concernées. Il attribue des fonds aux municipalités pour la réalisation de projets éligibles aux domaines prioritaires ou aux aspects écosystémiques décrits dans le Plan forestier italien et les Plans régionaux de réseau écologique, entre autres. En 2017, environ 18 pour cent du total des fonds collectés depuis 2009 (près d'1 million d'EUR) ont été utilisés pour 63 projets couvrant 16 ha de forêt, 5 ha de haies et 38 ha d'améliorations sylvicoles.

À l'opposé des exemples qui viennent d'être présentés, il existe aussi des fonds dont le budget annuel est alloué par décision politique à partir du budget central. Le Fonds espagnol pour le patrimoine naturel et la biodiversité, par exemple, n'est pas encore opérationnel mais sera potentiellement un canal pour apporter des aides aux propriétaires fonciers municipaux et privés. Il existe de plus une fondation dépendant du gouvernement (*Fundación biodiversidad*) qui canalise également des subventions et des dons pour l'amélioration des zones naturelles et qui sert souvent d'instrument de co-financement des projets LIFE de l'UE.

Un «Fonds libanais de reboisement» (appelé *Sandouk al tahrij*) est stipulé dans le code forestier libanais

⁴<http://www.s-kzg.si/en/fund-management/>

de 1949 mais n'est pas opérationnel. En théorie, il devrait être alimenté par les amendes résultant des infractions forestières et financer des activités de boisement public (Ministère de l'environnement *et al.*, 2015). Rosenbaum et Lindsay (2001) présentent d'autres fonds dans les pays méditerranéens. En Albanie, les recettes spéciales provenant des forêts domaniales (loi 8302 de 1998) correspondent à 70 pour cent des fonds générés par les droits de pâturage, les ventes de bois ou les permis de chasse et sont utilisées pour entretenir les forêts, appuyer les pépinières forestières et le boisement, protéger la faune, entretenir les routes forestières et prévenir les incendies, entre autres. Le fonds tunisien de développement sylvo-pastoral encourage la participation à la production de bois et de fourrage pour améliorer les conditions socio-économiques des populations forestières.

Paiements pour services écosystémiques

Les paiements pour les services écosystémiques (PSE) consistent en des transactions dans lesquelles les bénéficiaires des services écosystémiques récompensent les fournisseurs de services écosystémiques soit pour avoir exécuté une action qui améliore la qualité ou la quantité d'un service écosystémique au-delà du *statu quo*, soit pour avoir abandonné une action planifiée qui aurait pour résultat l'épuisement de ces services. Les fournisseurs de services écosystémiques forestiers s'engagent volontairement dans des PSE tandis que les systèmes de PSE peuvent être gérés par des acteurs publics ou privés. Plusieurs initiatives locales de PSE concernent les forêts méditerranéennes.

Investissements dans les bassins versants. Les activités d'aménagement forestier sont parmi les mesures les plus importantes entreprises dans le contexte des investissements dans les bassins versants, qui sont des transactions pour des activités liées au maintien et à l'amélioration des services fournis par les bassins versants (Bennett et Ruef, 2016). En Italie, plusieurs agences de l'eau et parcs régionaux ont conclu des accords avec des propriétaires fonciers pour des activités de gestion visant à améliorer la lutte contre les inondations. Dans un bassin montagneux en Toscane, par exemple, le projet «Land Stewards» verse des paiements aux agriculteurs et aux propriétaires forestiers pour leur contribution à la lutte contre les inondations et leur participation aux opérations hydrologiques forestières (Bennett *et al.*, 2017a). En Romagne, une compagnie publique des eaux consacre une partie de ses recettes au financement de la gestion forestière pour améliorer la qualité de l'eau (encadré 4.21). De même, un fournisseur d'eau du golfe de Saint-Tropez (sud de la France) paie un consortium pour gérer les forêts en amont afin d'éviter la sédimentation dans le réservoir de La Verne (encadré 4.21). En France, plusieurs accords contractuels privés et publics entre des acteurs impliqués dans la gestion de l'eau ont pour objectif d'entretenir la qualité de l'eau (par exemple, la société Danone a amélioré la gestion sur 7 300 ha de terres pour la production d'eau minérale) (Bennett *et al.*, 2017b). En Catalogne (Espagne), la société d'eau minérale Aguas Font Vella y Lanjarón S.A. verse des paiements aux propriétaires fonciers pour réduire l'impact environnemental de leurs activités sur le terrain (Russi, 2010).

Financement de l'habitat. Les mécanismes de compensation contrebalancent des impacts inévitables en améliorant les actifs environnementaux, soit à l'endroit où la perte est subie, soit ailleurs. La réduction de l'habitat est souvent le résultat du développement des infrastructures ou des villes et affecte un certain nombre de plantes et d'animaux. Afin de respecter le principe de la «perte zéro de biodiversité» (adopté dans l'UE par le biais de la Stratégie sur la biodiversité 2020), les banques d'habitats fournissent un service de courtage par le biais d'indicateurs de flore et de faune (c'est-à-dire de crédits) dans l'exécution d'actions d'amélioration forestière. Dans l'UE, trois cadres réglementaires incluent ces éléments compensatoires d'atténuation: les directives Oiseaux et Habitats, la directive Responsabilité environnementale, et les cadres d'évaluation des incidences sur l'environnement. Chacun d'entre eux est transposée en droit national par les membres de l'UE. En outre, certains pays ont leurs propres politiques nationales ou infranationales. Une réglementation française, par exemple, oblige les entreprises de développement à compenser leurs impacts sur la biodiversité. Pour faciliter cette compensation, la Caisse des dépôts et consignations a créé une filiale CDC Biodiversité qui octroie des

Encadré 4.21. Paiements pour la prévention des incendies et de l'érosion des sols dans les bassins versants

Romagna Acque S.p.A. est une entreprise publique qui gère les ressources en eau potable de la Romagne (Italie), dont la source d'eau la plus importante est une retenue de barrage dans les Apennins. Lorsque la retenue a été menacée par des niveaux élevés de sédimentation, l'entreprise a investi dans la recherche pour améliorer la gestion du bassin versant. La recherche a révélé que les coupes à blanc et les conversions de taillis en futaies entraînaient l'érosion, tandis que les pratiques forestières respectueuses de la nature empêchaient l'érosion, réduisaient les niveaux d'azote et accroissaient la stabilité du pH. Romagna Acque a donc investi une partie de ses revenus annuels (4 pour cent ou 5 000-6 000 EUR/an), provenant des factures d'eau des consommateurs, pour créer un fonds environnemental destiné à indemniser les propriétaires fonciers qui modifient leurs pratiques de gestion. Ce PSE a réduit la sédimentation de 42 600 m³ en 1982 à moins de 30 000 m³ aujourd'hui, et a permis de réduire l'azote et de stabiliser le pH (Gatto *et al.*, 2009; Pettenella *et al.*, 2012).

Le golfe de Saint-Tropez est une importante zone touristique qui abrite plusieurs villes consommatrices d'eau. Son alimentation en eau provient du réservoir de La Verne, situé en amont dans le massif des Maures, une zone très vulnérable aux incendies. Elle est entourée de forêts domaniales, municipales et privées, dont le couvert végétal empêche l'érosion lors de pluies peu fréquentes mais torrentielles. Suite à des analyses hydrogéologiques et forestières, l'entité gestionnaire du barrage et l'association des municipalités se sont engagées dans un plan cofinancé de prévention des incendies de forêt. La compagnie des eaux a contribué à hauteur de 50 000 EUR pour la période 2006-2010 et de 72 000 EUR pour 2011-2014, couvrant 20 pour cent de l'investissement initial et 40 pour cent des coûts de maintenance (Gorritz et Prokofieva, 2014).

crédits compensatoires pour les habitats, les espèces et les fonctions des écosystèmes. En Lombardie (Italie), le «Fonds vert» mentionné précédemment perçoit des compensations financières accordée à toutes les municipalités pour la perte de terres agricoles suite à des projets de développement. Ces fonds sont ensuite utilisés pour des améliorations environnementales (gestion de corridors fauniques, forêts urbaines, haies) dans ces zones (Bennett *et al.*, 2017a).

Redevance d'accès à la forêt. L'utilisation croissante des forêts à des fins récréatives peut entrer en conflit avec d'autres fonctions forestières, mais elle offre également des possibilités de financement des infrastructures de loisirs ou de la gestion forestière. Toute une palette de redevances d'usage peuvent être facturées, telles que:

- redevance d'utilisation de la route: accès en voiture au lac Malniu en Espagne, par exemple;
- redevance de stationnement: Parrisal de Beceite ou gorges de Montrebei en Espagne, par exemple;
- redevance de randonnée: réserve de cèdres Al-Shouf au Liban; Cinque Terre ou canyon de Gorropu en Italie; gorges de Samaria en Grèce; toutes les aires protégées en Israël et en Jordanie;
- redevances de camping: utilisation de la forêt municipale de Pinar Grande à Soria en Espagne pour les camps d'été, par exemple;
- redevances pour d'autres activités de plein air, telles que le vélo ou l'équitation (Puig de Massanella en Espagne, par exemple), ou des parcs d'aventure et de «géocachette» (Casaboli Ecocampus en Italie, par exemple).

Les redevances varient généralement entre 2 et 10 EUR par personne. Le montant est basé

sur la volonté des visiteurs de payer plutôt que sur les coûts réels de la fourniture des services écosystémiques. Suite au développement de la course d'orientation et des compétitions de trail running ces dernières années, certaines institutions ont récompensé les propriétaires qui accordent l'accès à leurs terres pour de telles activités. Tirant parti des nouvelles technologies, l'initiative Landscare⁵ en Espagne propose une plateforme en ligne qui permet aux éco-touristes de «rencontrer en ligne» les propriétaires terriens dont ils parcourent la forêt et leur donne la possibilité de faire un don.

Droits de récolte pour les produits forestiers non ligneux. Certains propriétaires fonciers (municipalités, propriétaires privés ou leurs associations) ont demandé une rémunération pour la cueillette de champignons ou de truffes sur leur propriété (Italie, France, Espagne). Les quantités varient en fonction de l'origine et de l'objectif de ceux qui cherchent à cueillir ces produits: les cueilleurs commerciaux paient souvent des droits plus élevés que les cueilleurs récréatifs, et il existe généralement une discrimination positive envers les habitants locaux (Prokofieva *et al.*, 2017). Si les revenus des permis sont investis dans la restauration et l'amélioration de l'écosystème (en particulier dans des activités visant à assurer la fourniture des produits forestiers non ligneux, comme la mycosylviculture), le résultat est un mécanisme de type PSE.

Paiements en faveur de la biodiversité. Le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (acronyme anglais: CEPF)⁶ finance des ONG et des organisations du secteur privé pour exécuter des projets axés sur des points chauds de la biodiversité dans les pays en développement et en transition. Les donateurs du CEPF sont l'Agence française de développement, Conservation International, l'Union européenne, le Fonds pour l'environnement mondial, le gouvernement du Japon, la Fondation MacArthur et la Banque mondiale. La gestion intégrée du bassin du fleuve Drini (Albanie) par le reboisement, la bio-ingénierie et l'amélioration des pâturages, et la gestion communautaire des plantes médicinales dans les montagnes de l'Atlas au Maroc sont autant d'exemples de projets méditerranéens financés par le CEPF.

D'autres initiatives canalisent des fonds privés dans les pays européens. En 2011, le WWF a catalysé le soutien financier de Coca-Cola Portugal en faveur de pratiques de gestion durable des forêts dans des suberaies privées (encadré 4.22). En Espagne, l'initiative Selvans canalise depuis 2008 des dons privés et publics pour acheter les droits d'exploitation de forêts anciennes sur 25 ans à des fins de conservation de la biodiversité. La compensation moyenne dépend de la valeur marchande du bois d'œuvre de l'essence et varie entre 500 et 900 EUR/ha et est versée en un seul paiement (Górriz Mifsud, 2013). Une option sous-utilisée par les pays méditerranéens de l'UE est le Mécanisme de financement du capital naturel⁷, qui fait partie du programme LIFE et de la Banque européenne d'investissement. Cet outil financier soutient des projets d'un montant compris entre 1 et 3 millions d'EUR dans les zones Natura 2000. Ces projets peuvent inclure des mécanismes de type PSE, des compensations en faveur de la biodiversité et des infrastructures vertes. Les entités aussi bien publiques que privées sont éligibles au financement.

Finance climat

Plusieurs mécanismes internationaux concentrent leur financement sur la séquestration du carbone en vue de lutter contre le changement climatique. Ceux-ci offrent des opportunités pour les pays méditerranéens, principalement au sud et à l'est.

Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers (REDD+). Il s'agit d'un fonds multilatéral créé par les négociations de Durban

⁵<https://www.landscare.org/>

⁶http://www.cepf.net/grants/project_database/Pages/default.aspx

⁷<http://www.eib.org/products/blending/ncff/index.htm>

Encadré 4.22. Le projet WWF Cœur vert de liège au Portugal

En 2012, le Programme méditerranéen du WWF au Portugal a catalysé un système de PSE entre une entreprise utilisatrice d'eau (Coca-Cola Portugal) et l'association des propriétaires forestiers privés APFCertifica. L'entreprise possède une usine de boissons située au-dessus de l'aquifère du Tage, qui consomme 500 000 m³ d'eaux souterraines par an. Quarante pour cent de son couvert forestier est composé de chênes-lièges (*Quercus suber*). Les pratiques de gestion forestière appliquées aux suberaies affectent donc la qualité et la quantité d'eau reçue par l'aquifère.

Le projet vise à promouvoir des pratiques de gestion durable dans ces suberaies. De telles pratiques profitent à la biodiversité et à la conservation de l'eau. Le WWF a négocié un accord en vertu duquel Coca-Cola verse une redevance (s'élevant à 17 EUR/ha) aux associés d'APFCertifica situés dans des «zones sensibles pour la biodiversité et la conservation de l'eau» et qui s'engagent dans des pratiques de gestion forestière durable en souscrivant à la certification forestière. La certification FSC met fortement l'accent sur la conservation de la biodiversité et la protection des bassins versants. Des études ont montré que les pratiques certifiées favorisent la régénération du chêne-liège, la diversité végétale du sous-étage et la conservation des cours d'eau. L'engagement est annuel et dépend des résultats des propriétaires fonciers.

Le projet QualiGOUV financé par l'UE a facilité la mise en place de ce système en fournissant les informations de base nécessaires, grâce au développement d'un outil SIG en ligne intitulé HABEaS («Hotspot Areas for Biodiversity and Ecosystem Services», www.Habeas-med.org) qui rassemble des informations publiques sur la biodiversité et les services écosystémiques au Portugal. HABEaS aide à cibler les zones de PSE importantes pour la conservation de l'eau et de la biodiversité (600 hectares). D'autres sociétés susceptibles de financer de tels PSE sont en cours d'identification (Bugalho et Silva, 2014).

sur le climat lors de la dix-septième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le REDD+ indemnise la réduction des émissions de CO₂ obtenues en évitant la déforestation ou la dégradation grâce à la gestion durable des terres. Conçue comme une amélioration du mécanisme de développement propre du protocole de Kyoto, le REDD+ implique des engagements de financement de 2013 à 2020 par les pays les plus polluants. Sa conceptualisation équivaut à un PSE carbone. Cependant, la configuration officielle du REDD+ n'est pas encore finalisée. En attendant, plusieurs initiatives internationales financent ses phases préparatoires, y compris des réductions d'émissions (ONU-REDD, Fonds de partenariat pour le carbone forestier – FCPF, UE-REDD). En raison des contraintes écologiques de la séquestration du CO₂ dans les pays de la région MOAN (faibles taux de croissance, et donc de séquestration, des essences méditerranéennes comparées aux essences tropicales), les stratégies REDD+ n'ont pas donné la priorité au bassin méditerranéen. Le coût des efforts déployés par les pays pour vérifier la séquestration du CO₂ pourrait dépasser les recettes prévues. Certains projets de reboisement pourraient toutefois avoir une importance locale. Le Maroc et la Tunisie sont membres de l'ONU-REDD et la Tunisie a reçu un appui préparatoire du FCPF. Dans le cadre du projet AFD/FFEM⁸, l'Algérie, le Liban, le Maroc, la Tunisie et la Turquie ont développé une analyse coûts-bénéfices qui est un des éléments de la préparation au REDD+⁹.

Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN). Les MAAN facilitent la réduction des émissions de carbone par les pays en développement avec l'appui des pays développés. La principale différence avec le REDD+ est que les MAAN s'adressent à tous les secteurs, et pas

⁸<http://planbleu.org/en/activites/foret/optimizing-production-goods-and-services-mediterranean-forests-context-global>

⁹Voir les présentations lors de l'atelier régional «Vers une position commune des partenaires du PCFM sur le REDD+» de 2014: <http://www.fao.org/forestry/82870/fr/>.

seulement la foresterie. Parmi les pays de la région MOAN, seul le Liban a envisagé jusqu'à présent une MAAN dans le cadre de son programme de boisement et de reboisement pour planter 40 millions d'arbres sur 70 000 ha. Ce programme devrait permettre de séquestrer près de 933 000 tonnes de CO₂, en plus des co-bénéfices (Ministère de l'environnement *et al.*, 2015).

Le Fonds vert pour le climat. Ce fonds a été créé par la CCNUCC en 2010 et a commencé à mobiliser des ressources en 2014. Son objectif est d'aider les pays en développement à réduire leurs émissions et à s'adapter au changement climatique. Les investissements peuvent prendre la forme de subventions, de prêts, de capitaux propres ou de garanties. Dans la région MOAN, seul le Maroc a bénéficié jusqu'à présent de ce fonds à travers son projet de développement des vergers d'arganiers en milieu dégradé¹⁰.

L'Alliance mondiale contre le changement climatique, l'Initiative internationale de protection du climat (IKI) de l'Allemagne, les Fonds d'investissement climatique et le Fonds pour l'adaptation offrent aux pays méditerranéens d'autres options de financement pour le climat.

Investissements privés dans les chaînes de valeur (avec rendement financier direct)

Les stratégies de financement reposent habituellement sur une ou plusieurs des options suivantes: financement par apport de fonds propres (actions), financement par emprunt (prêts, obligations), capital-risque (actions à risque), ou marché de capitaux publics (opérations boursières). Les marchés du capital-risque et des capitaux sont compatibles avec les entreprises liées aux produits forestiers commercialisés tels que le bois, la bioénergie ou le liège.

Investissements à impact. Mieux adapté au contexte méditerranéen que le REDD+, le Fonds LDN (pour «Land Degradation Neutrality», c'est-à-dire neutralité en termes de dégradation des terres) est un fonds public-privé géré par une société privée (Mirova) et initié par la CNULCD pour accompagner l'objectif de NDT d'ici 2030. L'Algérie, la Croatie, l'Égypte, Israël, l'Italie, le Liban, le Maroc, la République arabe syrienne et la Turquie sont quelques-uns des pays qui y participent. Le Fonds LDN vise à faire en sorte que la neutralité en matière de dégradation des terres soit rentable en soutenant les projets de réhabilitation proposés par des gestionnaires fonciers et en générant des sources de revenus à partir d'une production durable dans les terres réhabilitées. Le financement LDN escompte donc des impacts à la fois sociaux et sur la biodiversité, mais aussi des retours financiers pour les actionnaires du fonds.

Le mécanisme d'accès et de partage des avantages (APA) fait partie du Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya créé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et administré par la Banque mondiale. L'APA, qui est devenu opérationnel en 2011, vise à financer des activités au titre du Protocole de Nagoya. Il soutient des projets qui encouragent la collaboration avec le secteur privé pour explorer le potentiel économique des ressources génétiques et faciliter le transfert de technologies appropriées. Grâce à ces projets, les pays devraient produire des informations supplémentaires pour mieux comprendre leurs capacités et leurs besoins en matière d'APA, en mettant l'accent sur les politiques, lois et réglementations en vigueur qui ont une incidence sur les ressources génétiques (GIZ, 2012). Les propositions doivent être approuvées par le point focal national du FEM et soumises au Secrétariat du FEM par l'intermédiaire de l'une de ses dix-huit agences d'exécution. Le projet bilatéral «Adaptation au changement climatique – Mise en œuvre du Protocole de Nagoya» mis en œuvre par la GIZ au nom du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement est un exemple méditerranéen¹¹. Ce projet a permis le développement d'un cadre juridique et institutionnel ainsi que de chaînes de valeur conformes à l'APA dans deux régions pilotes du Maroc, Souss-Massa-Drâa et Tadla-Azilal.

¹⁰<http://www.greenclimate.fund/-/development-of-argan-orchards-in-degraded-environment-dared>

¹¹<http://www.abs-initiative.info/countries-and-regions/africa/>

Instruments financiers privés. Deux exemples de *financement par apport de fonds propres* (c'est-à-dire par des actionnaires) sont fournis par Bosques Naturales S.A. et Maderas Nobles de la Sierra de Segura S.A. en Espagne. Malheureusement, ces deux sociétés ont fait faillite en raison d'une mauvaise gestion et d'analyses financières inexactes. Leurs études prévoyaient en effet des taux de croissance trop optimistes et ont sous-estimé les risques biotiques et abiotiques. De plus, sur le long terme, les prix du marché peuvent s'ajuster différemment de ce qui avait été prévu. Des leçons peuvent être tirées de ces exemples pour de futures initiatives de financement par actions. Au Portugal, Floresta Atlântica S.A. est une société publique et privée récente. L'État participe par l'intermédiaire de l'Institut de financement de l'agriculture et de la pêche et détient 40,5 pour cent du capital social. Les investisseurs privés sont cinq banques portugaises qui détiennent chacune 11,9 pour cent du capital. La stratégie d'investissement prévoit l'acquisition d'exploitations agricoles rustiques et/ou mixtes pour développer des projets de foresterie et de tourisme de nature. La production de bois se fait principalement par la replantation et la gestion des peuplements existants, en particulier de pin maritime. Le fonds met l'accent sur la réduction des risques sur la production de bois par le biais d'une stratégie spécifique de prévention des feux de forêt. Il procède également à des remembrements afin d'obtenir des unités de production économiquement durables à partir d'un parcellaire très fragmenté. Les produits forestiers non ligneux (comme la chasse, les champignons et la location externe pour des activités compatibles) sont également encouragés.

Avec le *financement par emprunt*, les entrepreneurs s'engagent dans des dettes de crédit par le biais de prêts bancaires commerciaux. Afin de mettre en œuvre le Plan vert du Maroc, une alternative financière a été mise en place pour les agriculteurs exclus du financement bancaire traditionnel en raison de l'insuffisance de leurs garanties. En 2007, le Crédit Agricole du Maroc, en partenariat avec l'État, a créé la société financière Tamwil El Fellah¹² pour toucher ces agriculteurs. Cette société dispose d'un fonds de garantie qui couvre en partie ses risques. Tamwil El Fellah fournit un financement aux petites coopératives forestières produisant des PFNL (FAO et CTFC, 2016). Ces banques éthiques gagnent du terrain car elles offrent des prêts bancaires à des taux d'intérêt inférieurs à ceux des banques traditionnelles. Par exemple, la banque Triodos a financé les activités de la pépinière Ambientea Co-op en Castille-La Manche en Espagne.

Enfin, parmi les nouvelles possibilités décentralisées d'investissement privé en ligne, on peut citer le financement participatif et les organismes philanthropiques de risque. Les banques commerciales (et surtout éthiques) et les marchés boursiers et courtiers sociaux s'intéressent de plus en plus aux *organismes philanthropiques de risque* pour les inclure dans leurs portefeuilles d'activités. Bien que peu ait été fait dans ce domaine jusqu'à présent, ces circuits ouvriront probablement la voie à de nouveaux produits financiers. De plus, différentes possibilités de formation et de parrainage sont disponibles pour les jeunes entrepreneurs développant des activités fondées sur la nature (comme ECOSTAR pour les entrepreneurs du monde entier ou SwitchMed pour les entreprises basées en Méditerranée).

Une étude récente a relevé le succès du financement participatif pour financer des projets caritatifs à petite échelle. Environ 70 pour cent des projets environnementaux, sociaux ou de développement proposés sur les plateformes de financement participatif atteignent l'objectif de financement répondant à leurs besoins. C'est une grande opportunité pour les initiatives de restauration des forêts et des paysages méditerranéens. Parmi les exemples de financement participatif pour la restauration des paysages (avec des succès variés), on peut citer Mirlo Positive Nature (Espagne)¹³, «Adopte un cèdre» dans la réserve de biosphère du Chouf et Zoomaal (tous deux au Liban). Le financement participatif était l'une des options de financement envisagées pour l'Initiative de 40 millions d'arbres lancée par le Ministère libanais de l'agriculture. Le principal défi est la création d'une masse critique pour financer l'initiative proposée.

¹²<http://www.abs-initiative.info/countries-and-regions/africa/>

¹³<http://mirlo.co/>



Figure 4.19. Le pâturage dans la forêt de Maâmora au Maroc a un impact sur le prix du fourrage
© Nelly Bourlion

Responsabilité sociale des entreprises

Les entreprises s'orientent vers l'intégration des aspects environnementaux dans leur modèle d'entreprise, au-delà des exigences légales dans le cadre des obligations dites de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Ces entreprises allouent un budget qui peut fluctuer en fonction des variations du chiffre d'affaires, ou être plus stable lorsqu'il est lié à des paramètres de production (par exemple la pollution émise). Légalement, ces transferts à des projets forestiers sont des dons ou des parrainages, que certains pays encouragent par des prélèvements fiscaux. De plus, ces contributions contribuent à construire une image verte des entreprises donatrices.

La diversité des initiatives de RSE environnementale disponibles incite souvent les entreprises à financer les bénéficiaires à des fins de marketing vert. Dans ce cas, la RSE prend la forme de paiements ponctuels et ciblés. Citons par exemple les dons pour la création d'une nouvelle aire protégée dans la forêt le long de la rivière Brenta en Vénétie (Italie) ou les dons de la Fondation Laisas au WWF Grèce pour renforcer les groupes locaux de volontaires après les incendies de forêt catastrophiques de 2009. Grâce à la «carte verte» du Crédit Agricole marocain, les entreprises peuvent faire don d'un pourcentage de leurs mouvements de capitaux à la gestion forestière dans le cadre du programme de «Partenariat pour les forêts marocaines». De même, une «carte verte» délivrée par la banque tunisienne UBCI contribue à la gestion des forêts et aux conditions de vie des communautés concernées à travers le programme «Pacte pour une Tunisie verte». Si les exemples européens mentionnés précédemment concernent des transactions entre agents privés, les cas marocain et tunisien sont des exemples de partenariats public-privé fondés sur des coalitions avec l'administration publique.

Certaines entreprises et certains particuliers investissent également dans la compensation de leur empreinte carbone par le biais de projets forestiers volontaires dans leur pays ou ailleurs. Le Groupe de surveillance du carbone recueille des informations sur les initiatives volontaires du marché du carbone forestier en Italie depuis 2009 (telles que LifeGate, AzeroCO₂¹⁴, Carbon Sink). Jusqu'à présent, elle a fait état de plus de 70 projets de carbone forestier, situés en Italie et à l'étranger, pour une valeur transactionnelle d'environ 5 millions d'EUR (Hamrick et Brotto, 2017). Le projet LIFE CarboMark visait également à créer un marché institutionnel structuré dans le nord de l'Italie. En Espagne, HuellaCero¹⁵ (CESEFOR-AGRESTA) propose d'autres travaux sylvicoles qui augmentent les puits de carbone dans

¹⁴<https://www.azzeroco2.it/compensation-through-afforestation>

¹⁵<http://www.huellacero.com>

les forêts espagnoles. En outre, l'Espagne a mis en place un registre national des compensations volontaires d'émissions¹⁶ qui sert d'intermédiaire entre les entreprises polluantes et un ensemble de projets de puits de carbone sous la forme de boisement ou de reboisement post-incendie. Une tentative de marché structuré a débuté dans le nord de l'Italie avec le projet LIFE CarboMark¹⁷.

Des bailleurs de fonds du développement rural aux investisseurs à impact dans les services écosystémiques

Les paragraphes précédents montrent que, au-delà de la production traditionnelle de bois, les financements liés à des impacts environnementaux et sociaux mesurables tendent à se développer. La forme de ces financements évolue progressivement de dons philanthropiques à des investissements à risque pour améliorer les services écosystémiques et aider les populations qui en dépendent.

La plupart des pays méditerranéens sont considérés comme des marchés émergents ou comme des marchés frontières. Les pays émergents peuvent plus facilement attirer des financements auprès d'investisseurs traditionnels (comme les banques commerciales) qui recherchent des taux de rendement élevés à moyen terme. En revanche, les investisseurs des marchés frontières recherchent une diversification et des rendements élevés qui sont souvent obtenus à long terme. Les rendements des investissements forestiers ne seront obtenus qu'à long terme. Les projets devraient donc cibler les investisseurs forestiers qui ne sont pas des spéculateurs avec des besoins de liquidités à court terme. Ils devraient plutôt évaluer la capacité de risque en termes de temps («investissements en patience»). Les facteurs éthiques et les impacts sociaux et environnementaux réduiront également l'aversion au risque des investisseurs dans ce domaine.

Le montage du financement varie selon le type d'initiative. Comme les initiatives publiques sont financées par les contribuables, les gouvernements peuvent réaliser des projets relativement importants et à long terme. Lorsque le budget général ne suffit pas, les gouvernements peuvent utiliser des outils spécifiques tels que les redevances spéciales (qui sont parfois transférées par le biais d'un fonds spécifique). Si aucune redevance spéciale ne peut être perçue (en raison d'une réduction du pouvoir d'achat des citoyens ou de l'incapacité du gouvernement à la mettre en place), un financement externe peut être nécessaire. Les États peuvent rechercher de grands bailleurs de fonds ou des investisseurs qui fondent leurs décisions d'investissement sur des indicateurs tels que la qualité des projets, la réputation du pays et l'impact potentiel.

D'un autre côté, les petites initiatives, qu'elles soient privées (entreprises locales, ONG, etc.) ou publiques (municipalités, etc.), nécessitent un financement plus modeste. Ces initiatives modestes sont courantes dans les pays du nord de la Méditerranée. Les investissements dans la fourniture de bois d'œuvre, de bioénergie ou de PFNL (liège ou résines par exemple) peuvent reposer sur des mécanismes de financement traditionnels (actionnaires, prêts bancaires). Parmi les nouvelles possibilités de financement pour les projets de biodiversité, on peut citer les mécanismes de PSE (qui peuvent être locaux), les projets récréatifs financés par une redevance d'accès aux forêts, les projets climatiques utilisant des paiements pour le carbone, ou les projets relatifs à l'eau financés par des entreprises de mise en bouteille ou des fournisseurs d'eau. D'autres options de financement comprennent le financement participatif et les investissements à impact. Les gouvernements locaux qui possèdent des terres forestières peuvent également imposer des redevances de concession pour la récolte (bois, PFNL) ou les infrastructures récréatives. Ils peuvent également opter pour l'application d'une taxe locale,

¹⁶<http://www.mapama.gob.es/es/cambio-climatico/temas/mitigacion-politicas-y-medidas/proyectos-absorcion-co2.aspx>

¹⁷http://ec.europa.eu/environment/life/project/Projects/index.cfm?fuseaction=search.dspPage&n_proj_id=3269

par exemple pour la mise en œuvre de plans de prévention des feux de forêt dans les zones d'interface ville-nature.

Conclusions et perspectives de financement des forêts méditerranéennes

Les instruments financiers du secteur forestier sont les outils nécessaires au financement du coût des projets forestiers. Diverses options de financement sont à la disposition des pays méditerranéens (comme le montre le tableau 4.12). Le financement de la foresterie provient principalement des contribuables, mais les instruments privés sont une option de plus en plus répandue. Dans les pays méditerranéens, les administrations publiques sont responsables au premier chef de la prise de décision en matière forestière et, par conséquent, de son financement. Au sein du financement public, les nouveaux principes de «pollueur-payeur» et «utilisateur-payeur» ont donné lieu à de nouvelles sources de financement complémentaire pour les forêts. Ceci n'est pas seulement lié à la structure actuelle des propriétés foncières en Méditerranée, mais aussi à la tradition d'engagement civique et commercial de la région. Il y a des signes d'émergence des systèmes de type PSE dans les pays du nord de la Méditerranée, tandis que la mobilisation croissante des organisations de la société civile dans les pays de la région MOAN y laisse entrevoir un rôle croissant de ces systèmes. Les alliances entre les entreprises et les administrations forestières sont susceptibles de se développer dans les pays méditerranéens, afin de tirer parti des opportunités offertes par les partenariats public-privé.

En fin de compte, les propriétaires forestiers privés sont des entrepreneurs qui doivent faire face aux risques commerciaux et environnementaux. Les instruments de financement privés sont avantageux à plus d'un titre: ils offrent des avantages aux gestionnaires forestiers (en diversifiant leur portefeuille de revenus, en réduisant leur dépendance à l'égard des prêts bancaires et de la volatilité politique); ils introduisent de la préférence sociale dans les décisions de gestion (en encourageant des alternatives forestières multifonctionnelles et/ou la réduction de la pauvreté); et ils renforcent le lien entre les gestionnaires forestiers et les utilisateurs/bénéficiaires (par des redevances spéciales ou des paiements directs).

Les outils de redistribution des fonds publics de l'UE s'appliquent aux pays du nord de la Méditerranée principalement, tandis que les pays du sud et de l'est sont davantage susceptibles de rechercher des financements internationaux. Cependant, ils sont souvent désavantagés par rapport aux pays tropicaux dans la mesure où l'efficacité de la séquestration du carbone est un critère considéré comme plus important que le risque de désertification. Un outil est nécessaire pour cibler les problèmes spécifiques d'aridité et de dégradation auxquels ces pays sont confrontés. Le Fonds LDN peut jouer un rôle important à cet égard dans les années à venir.

Tableau 4.12. Synthèse des instruments financiers identifiés dans les pays méditerranéens, à l'exception des instruments de l'UE

Pays	Fonds forestier national	Finance climat	Investissements privés	PES ou de type PES	Autre mécanisme
Albanie	Fonds pour les forêts et les pâturages		Visé par le FVC		
Algérie			Participant à la NDT; stratégie APA; visé par le FVC		
Croatie	Fonds vert		Participant à la NDT		
Espagne	<i>Fonds pour le patrimoine naturel et la biodiversité</i>	Registre des compensations		Selvans (Catalogne); LandstCare (App); redevance de cueillette de champignons; redevance d'accès	Financement participatif contre la dégradation des terres (Canaries)
France				Barrage de La Verne (PACA)	CDC Biodiversité; redevance de cueillette de champignons
Grèce	Fonds vert				Dons aux pompiers volontaires
Israël			Participant à la NDT		
Italie	Fonds vert de Lombardie		Participant à la NDT	Investissements dans les bassins versants; 63 projets sur la biodiversité; 70 projets sur le carbone; redevance d'accès; redevance de cueillette de champignons	Financement participatif de la rivière Brenta
Jordanie			Visé par le FVC		
Liban	<i>Fonds national de reboisement</i>	40 millions d'arbres	Participant à la NDT; visé par le FVC	Redevance d'entrée au Chouf	40 millions d'arbres; financement participatif ZooMaal
Maroc	Fonds vert	Membre du REDD+	Projet LDN sur les arganiers; évaluation des capacités d'APA; visé par le FVC	Carte verte du Crédit Agricole du Maroc	
Palestine			Visé par le FVC		
Portugal	Fundo Florestal Permanente		Fonds Floresta Atlantica		Don pour la haute valeur naturelle
République arabe syrienne			Participant à la NDT; visé par le FVC		
Slovenie	Fonds national pour les terres agricoles et les forêts				
Tunisie		Membre du REDD+	Visé par le FVC	Carte verte UBCI	
Turquie			Participant à la NDT		

Note: Informations manquantes pour Chypre, Malte et le Monténégro. Instruments non fonctionnels en italique.